



Nos actions et réussites syndicales en 2018

Mars 2019

Une des fonctions essentielles de notre réseau est la défense syndicale d'une agriculture bio exigeante, par les producteurs eux-mêmes qui s'engagent dans la gestion de ce développement. Cette défense syndicale permet de tempérer des demandes d'acteurs de la filière dont la dynamique repose essentiellement sur une approche économique et de marché, avec toutes les dérives que cela peut entraîner notamment en termes de lobbying "moins-disant" sur la réglementation.

En 2018, voici les principales actions syndicales de la Fédération Nationale de l'agriculture biologique (FNAB) pour lesquelles la CAB et les GAB Pays de la Loire se sont largement mobilisés :

Nos victoires

- 1. Victoire syndicale pour la réautorisation de l'utilisation du cuivre pour 7 ans**, avec une dose moyenne annuelle de 4 kg/ha en agriculture biologique.
- 2. Le terme "élevage industriel" est enfin défini dans le cahier des charges bio. Il sera donc officiellement interdit d'utiliser en bio les matières organiques issus d'élevages 100 % caillebotis et en cages.**
- 3. L'interdiction du métam sodium**, pesticide très volatile utilisé en maraîchage conventionnel pour stériliser les sols. Ce produit a provoqué des intoxications dans le Maine-et-Loire. L'interdiction a été demandée par plusieurs organisations, dont la CAB et France Nature Environnement. Le réseau Bio participe pleinement à la reconnaissance des pollutions diffuses car les risques de contaminations croisées des parcelles bio sont réels (protection de la bio et fond d'indemnisation).
- 4. L'introduction dans la loi EGAlim d'un objectif chiffré de 20 % de produits bio en RHD**, obtenu grâce à une forte mobilisation de la FNAB dont des actions de plaidoyer pendant les Etats généraux de l'alimentation (EGA).

Nos combats en cours

- 5. Interdire dans le cahier des charges bio le chauffage des serres en maraîchage**, pour éviter les stratégies de désaisonnalisation, porte ouverte à moyen terme à toutes les dérives.
- 6. Limiter le nombre de poules à 9000 par élevage dans le cahier des charges européen** afin de limiter les dérives sur les tailles de bâtiments en bio.
- 7. Autoriser au niveau européen le système tout paille français pour la production porcine**, non reconnu mais qui nous semblent mieux-disant que les systèmes caillebotis actuellement en partie autorisés.
- 8. Sur les aides bio (conversion et maintien), la CAB continue à exiger le soutien financier de tous les projets et sur tout le territoire**, sans limitation d'âge ou de production.

Un réseau syndical qui défend uniquement l'agriculture bio et ses fermes

Ces actions au long court sont nécessaires. Du local au national, nous sommes souvent seuls au niveau agricole à défendre cette agriculture biologique exigeante en accord avec l'intérêt général et la demande sociétale. Sur la plupart de ces dossiers, les autres acteurs (Chambres d'agriculture, opérateurs économiques...) **ne se positionnent que timidement, voire pas du tout** (en particulier sur les pollutions diffuses). **Etre adhérent, c'est participer à cette vision d'avenir** de l'agriculture biologique, bâtie sur des valeurs essentielles : équité, solidarité, échanges, autonomie... **Etre adhérent, c'est être acteur du développement de la Bio** que vous souhaitez pour votre département.

Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02
T : 02-41-18-61-40 M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr